Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 022-212203855-20260923-DELIB51_2026-DE

COMMUNE DE LA VICOMTE-SUR-RANCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 23 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt trois septembre à dix-neuf heures et quinze minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LA VICOMTE-SUR-RANCE, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BROMBIN, Maire.

Etaient Présents : Mesdames & Messieurs BROMBIN Alain, BERTHELOT Vincent, LEBOUDEC Christine, PIEPLU Vincent, LEON-COUSIN Caroline, BECQUET Michel, HACQUIN Jean-Pierre, GOUEDART Jordan, FEBVRE Océane, ANÉLARD Patrick, CHAUVIN Sonia, LE BOUCHER Gwenaëlle, HARDY Adriane, FRERE François.

Absents excusés : PENHOAT Cyriane

Secrétaire de séance : Madame Océane FEBVRE

Date de convocation : le jeudi 17 septembre 2026

DÉLIBERATION N°51/2026 – Devis pour la maintenance et la vérification du matériel incendie (extincteurs)

Monsieur Vincent BERTHELOT, adjoint en charge des bâtiments, expose au Conseil Municipal la nécessité de renouveler la maintenance et la vérification du matériel incendie (extincteurs).
A ce titre, deux devis ont été réalisés.

- Entreprise CHUBB, entreprise située à CESSON-SEVIGNE pour un montant annuel de 2 276.63€ HT soit 2731.96 € TTC
- Entreprise ESI, entreprise située à LA BAUSSAINE pour un montant annuel de 2 026.50€ HT soit 2 431.80 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de faire réaliser les travaux par l'entreprise ESI pour un montant de 2 026.50€ HT soit 2 431.80 € TTC

- **AUTORISE** le Maire à signer tout document utile

FAIT ET DELIBERE A LA VICOMTE/RANCE, LES JOUR, MOIS & AN SUSDITS,

POUR EXTRAIT CONFORME,

LA SECRETAIRE DE SEANCE
OCEANE FEBVRE

POUR LE MAIRE
L'ADJOINT AU MAIRE
VINCENT BERTHELOT